

## Communiqué de presse

Le 22 mars 2022

# PAYS BASQUE : PRÈS DE DEUX FOIS PLUS D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DANS LES CINQ ANS À VENIR 120 KM CRÉÉS



Le Syndicat des Mobilités de la Communauté Pays Basque va doubler son enveloppe consacrée au financement des aménagements cyclables, passant de 600 000 euros à 1,2 millions d'euros par an et de 140 à 260 km d'aménagements. Le service Vélibleu, représentant une part très marginale de déplacement, est supprimé pour redéployer les capacités d'investissement du Syndicat sur ce volet.

### 24 millions d'euros d'aménagements cyclables

Le Plan de Mobilité Pays Basque 2020-2030 adopté le 3 mars dernier vise une part modale du vélo de 8% en 2030, soit +7 points par rapport à 2020. Pour ce faire, les élus ont décidé de doubler l'enveloppe consacrée aux infrastructures cyclables en soutien aux communes, passant de 600 000 € à 1,2 millions d'euros par an. Ce taux d'aide moyen de 25% permettra de co-financer 24 millions d'euros d'aménagements cyclables sur les 5 ans à venir, faisant passer l'offre d'aménagements cyclables au Pays Basque à 260 kilomètres de pistes cyclables d'ici à 2026 contre 140 actuellement (+85%).

Le choix de ces aménagements se fera en cohérence avec les schémas cyclables élaborés avec les communes et pôles territoriaux ce afin de contribuer à la continuité cyclable des axes structurants du territoire.

### Le projet de piste cyclable du BAB, lauréat de France Relance Vélo

Parmi ces aménagements, la Communauté Pays Basque porte le projet de création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur le Boulevard du BAB, afin de désengorger cet axe de circulation majeur. Une première tranche de réalisation située à Anglet, sur un tronçon de 2,5 km entre Larochefoucauld et la Butte aux caillies, a été fléchée par la Communauté Pays Basque pour un montant de 1,725 millions d'euros.

Ce projet vient d'être désigné lauréat de l'appel à projets France Relance Vélo pour un montant de 360 000 euros soit un taux d'aide de 20,8%. Les travaux seront lancés en 2023 pour une durée de 18 mois. Il est à noter que toutes les voies de circulation seront maintenues sur le BAB.

### Fin du service Vélibleu

Le développement de ces aménagements cyclables sécurisés étant un préalable indispensable au développement de la pratique du vélo, le Syndicat des Mobilités, dans un contexte budgétaire contraint, a décidé d'interrompre le service "Vélibleu" (vélos en libre service sur le littoral), dont le contrat arrive à échéance en ce mois de mars 2022. Ce dispositif représentait une part marginale de déplacement (0,2%).

#### Contact presse :

Bénédicte Saint-André : 06 84 07 25 22  
b.saint-andre@communaute-paysbasque.fr

### **Le Syndicat des Mobilités propose par ailleurs différents services pour développer la pratique du vélo :**

- Un service de location de vélos électriques pour un ou deux mois au choix est proposé aux habitants pour tester l'usage avant d'acheter.
- Une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique, basée sur le quotient familial. Depuis 2018, 2407 subventions ont été attribuées pour une enveloppe budgétaire globale de 693 000 euros.
- Des vélostations sécurisées déployées dans les gares (gare d'Hendaye depuis janvier 2022 et ouverture prévue en gare de Bayonne en 2023) et les parcs-relais (P+R de Garros à Tarnos et Layats à Saint-Jean-de-Luz)
- Un service de conseil aux entreprises et aux établissements scolaires pour favoriser les trajets en vélo domicile-travail et domicile-école
- Une flotte de vélos mise à disposition des entreprises et administrations à partir de mi-2022
- Un service de parking vélo sécurisé sur 9 plages de la côte afin de lutter contre la congestion automobile estivale, avec l'ajout en 2022 de la plage d'Ondres.

Toutes les infos sur [txiktxak.fr](http://txiktxak.fr)

#### **Contact presse :**

Bénédicte Saint-André : 06 84 07 25 22  
[b.saint-andre@communaute-paysbasque.fr](mailto:b.saint-andre@communaute-paysbasque.fr)